

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 novembre, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 17 octobre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MARINIER Jean-François – ROSET Jean-Jacques – CHARLUTEAU Daniel – LACROIX Éric - ALLION Gilles – BOUCHER Jean-Claude – GILLET Jean-Luc – LAVEYSSIERE Hervé - LEFRENE Patrick, Titulaires – CHARTIN Joël, suppléant.

Excusés ayant donné un pouvoir : M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël.

Absents : POUILLAIN Anne-Laure, ARMAND Hubert, BRAULT Jean-Luc, YOUST Johnny

La séance est ouverte à 18H15.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur CHARLUTEAU Daniel est nommé secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération – admission en non-valeur et créances éteintes

Délibération – médiation préalable obligatoire dite MPO

Délibération – renouvellement contrat assurances statutaires

Délibération – mise en place de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Délibération – Création d'un emploi permanent grade adjoint administratif principal 2ème classe

Délibération – RPQS

Délibération – Décision modificative ajustement comptes

Le conseil du 25 septembre 2025 est validé à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

DÉLIBÉRATION – MARCHÉ T-PA-26694 : Sécurisation et création d'une conduite d'interconnexion AEP entre Montrichard et Vallières-les-Grandes

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux nécessaires pour la réalisation de l'interconnexion avec le réseau de Montrichard-Val-de-Cher afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du réseau de Vallières-les-Grandes.

Le montant estimatif des travaux avait été fixé à 797 612€ HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, avant la présente séance, pour procéder à l'analyse détaillée des offres en présence du maître d'œuvre ARCAMZO.

Les offres de 4 candidats ont été étudiées

- SAS COLAS France
- RTC sas
- SADE CGTH
- SARL AQUALIA avec son cotraitant HABERT SAS

La CAO décide d'attribuer le marché à l'attributaire proposé lors du rapport d'analyse des offres :

L'offre de l'entreprise SARL AQUALIA a donc été retenue pour son offre de base incluant la variante obligatoire pour un montant de 469 134.00 € TTC.

À la suite d'une question de M. Patrick LEFRENE, le responsable technique précise que les détails techniques des offres doivent rester dans le PV de la CAO et qu'il ne pourra donc pas être intégré au compte rendu du conseil.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la CAO du jour, il a été précisé que le plan de financement pour le marché de travaux n° T-PA-26694 sera mis à jour avec les montants correspondants à l'offre retenue.

Montant estimatif du projet	100%	435 040.20 €
DETR	30%	130 512.06 €
Agence de l'eau	25%	108 760.05 €
DDAD	25%	108 760.05 €

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le SGC nous a rappelé la nécessité de constater une provision à hauteur de 15% sur les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans :

COLLECTIVITÉ
75000-SIAEP LA VIGNE AUX CHAMPS

NOMENCLATURE
M4x

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 15%)	2 497,17	200,53
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE		
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	2 497,17	200,53

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À PRÉVOIR	
Complément de la provision (C/6817) pour :	2 498,00 €
Complément de la provision (C/6817) pour :	201,00 €

Les crédits nécessaires au chapitre 68 n'ayant pas été prévus au budget 2025, il convient donc de passer une DM :

Chapitre 67 : - 2700€
Chapitre 68 : + 2700€

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs points sont abordés à ce titre :

1. Convention de transfert des archives de Vallières-les-Grandes
 - Le syndicat propose de récupérer les archives relatives à l'eau potable dans un état « brut » (3 cartons et quelques pochettes), sans exiger un classement préalable exhaustif par la commune.
 - Une convention de transfert est déjà élaborée par la commune de Vallières-les-Grandes. Elle devra probablement être tripartite (commune / syndicat / communauté de communes), avec l'appui des archives départementales, incluant un inventaire minimal obligatoire.
 - Le but est de sécuriser les archives, de permettre au syndicat d'y accéder facilement, tout en laissant à la commune une trace de la mémoire des dossiers (copie de l'inventaire).

2. Repas de fin d'année du personnel
 - Organisation d'un repas avec le personnel le 9 décembre (adaptation avec le restaurant, choix de menu en amont).
 - Invitation de la nouvelle personne recrutée, dotée d'une forte expérience en RH et paie, qui assurera notamment :
 - le suivi des formations obligatoires,
 - la gestion des fiches de paie et des dossiers du personnel,
 - la prise en charge de certaines tâches administratives.
 - Les élus notent positivement cette professionnalisation de la fonction RH et la bonne intégration annoncée au sein de l'équipe.

3. Organisation interne, sécurité et entretien des ouvrages
 - Le syndicat a décidé de réaliser en interne le nettoyage des réservoirs et châteaux d'eau, après formation spécifique des agents et investissement dans du matériel adapté.
 - Des audits de sécurité ont mis en évidence des besoins d'amélioration (garde-corps, points d'ancrage, protections collectives en hauteur...). Les travaux de sécurisation seront confiés à des entreprises spécialisées.
 - Les élus insistent sur la nécessité de ne pas improviser ce type de dispositifs en régie, pour éviter tout risque en cas d'accident.

4. Réflexions sur le réseau, fuites et réhabilitation
 - Sont évoquées des fuites récurrentes sur le réseau route de Thenay à Pontlevoy, pourtant récent.
 - La possibilité de recourir, à terme, à des techniques de chemisage est discutée, à l'image de ce qui se pratique en assainissement.
 - Sont également abordés une non-conformité ponctuelle mise en évidence lors d'un contrôle de l'ARS à Vallières-les-Grandes (chlore libre insuffisant, travaux récents sur le réseau), avec un rappel que le charbon actif ne relargue pas même en cas de saturation mais que le temps de rinçage du filtre peut être à surveiller.

5. RPQS et communication envers les communes et les usagers
 - Il est rappelé que l'élaboration du RPQS a été compliquée par l'absence de certaines données historiques (travaux, archives).
 - Le syndicat envisage de mieux structurer la remontée d'informations (volumes distribués, interventions, fuites, travaux) et d'envisager, à terme, une communication plus régulière par commune (bilan annuel, interventions notables, volumes de fuites estimés...).
 - L'objectif est de maintenir la thématique de l'eau dans les préoccupations des conseils municipaux et des habitants, et de renforcer la pédagogie sur les usages et les coûts (eau filtrée, pertes sur le réseau, etc.).

La séance est levée à 19h25.